

# PROJET D'ETABLISSEMENT

## ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS

Rue aux Laines, 69  
Rue de Mangombroux, 153

**Conseil de Participation**

8 juin 2015

## **Préambule**

Le projet d'établissement que nous présentons aujourd'hui s'inscrit pleinement dans le cadre des projets éducatif et pédagogique de la Province de Liège.

L'Ecole Polytechnique de Verviers est une école ouverte sur le monde, une école dotée d'une pédagogie intégrant pratique et théorie, une école qui pratique une pédagogie de l'exigence, valorisante, une école qui favorise et développe une pédagogie de l'élève acteur de ses apprentissages, une école soucieuse de la formation continuée de ses enseignants.

C'est ce que démontre son **PROJET D'ETABLISSEMENT**.

### Lexique des abréviations utilisées.

C.E.F.A. : Centre d'Enseignement de Formation en Alternance

C.E.S.S. : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur

C.T.A. : Centre Technique Avancé

C.M. : Compétence à Maîtriser

C.P.M.S. : Centre Psycho-Medico-Social

C.P.U. : Certification Par Unité

C.Q. : Certificat de Qualification

E.A.C. : Ensemble Articulé de Compétences

E.P.L. : Enseignement de la Province de Liège

E.P.V. : Ecole Polytechnique de Verviers

J.D.C. : Journal de Classe

O.B.G. : Options de Base Groupées

P.S.E. : Prévention de la Santé à l'Ecole

T.I.C. : Technologie de l'information et de la communication

U.A.A. : Unités d'Acquis d'Apprentissage

## **1. Une école ouverte sur le monde.**

L'Ecole Polytechnique est une école ouverte sur le monde : Elle génère et organise des relations avec le monde extérieur.

Nous aborderons ici, notamment, les aspects de l'organisation de la communication et la collaboration avec les parents, des partenariats et des échanges avec d'autres écoles, des partenariats avec des opérateurs de la vie sociale et culturelle, des partenariats avec les acteurs de la vie économique ainsi que l'existence d'activités extra-scolaires.

Quelques exemples d'activités :

- Intégration et optimisation des activités culturelles et sociales en élaborant un guide des procédures d'organisation et un répertoire des activités réalisées.
- Mise en place d'activités d'orientation professionnelle dans le 2e degré afin d'informer l'élève des différentes possibilités de formation et de le sensibiliser à l'importance de ses choix par rapport à son avenir.
- Introduction à la perspective du genre dans les pratiques enseignantes pour lutter contre la ségrégation sexuée des options d'études.
- Amélioration de la collaboration familles-école en organisant au minimum une activité annuelle spécifique qui tend à créer un lien de confiance et à favoriser l'engagement des uns et des autres à aider le jeune dans sa réussite.
- Participation à la vie sociale.
- Développement de partenariats avec les acteurs locaux pour s'appuyer sur les ressources qui entourent l'école et contribuer de la sorte à la vie sociale du quartier dans lequel elle est implantée.
- Information et sensibilisation des acteurs à la structure du maillage social. Son objectif est de répondre aux problèmes rencontrés qui risquent de compromettre la scolarité du jeune.
- Activation et renforcement des structures de collaboration : Conseil de la classe, Conseil des Délégués d'élèves et Conseil de Participation.

### **1.1. La communication et la collaboration avec les parents.**

La communication vis-à-vis des parents prend une double forme : d'abord, celle d'une liaison officielle par les documents ad hoc interposés (bulletin, J.D.C., ...) qui informe de la situation et de l'évolution de la scolarité du jeune ; et la rencontre parents-professeurs organisée plusieurs fois par année scolaire

En outre, l'E.P.V. associe les parents dans les espaces de coordination qu'elle ouvre aux élèves.

### **1.2. Les partenariats et les échanges avec d'autres écoles.**

L'E.P.V. s'attache à être en relation avec l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et de Promotion sociale.

**Pour l'enseignement primaire**, une activité intitulée « Mini-village » est organisée annuellement et rassemble de nombreux enfants issus des Ecoles de l'Arrondissement de Verviers tous réseaux confondus (1100 participants en 2015).

L'école informe les instituteurs et les directions de l'offre de formation de l'E.P.V., les invite à participer à nos manifestations.

L'école envisage des « Opérations découverte des métiers techniques » permettant l'insertion des élèves du primaire dans nos classes et ateliers.

**Pour l'enseignement secondaire et supérieur**, l'accent est mis, dans le premier cas, tout particulièrement sur la participation de l'E.P.V. à des compétitions sportives ou à des activités culturelles interscolaires : Challenge A.S.E.P. (Association Sportive de l'Enseignement de la Province de Liège) cross, football, basket, volley, natation, athlétisme et badminton ; Tournoi Uni hockey, ...

Dans le deuxième cas, l'E.P.V. vise une synergie avec le graduat de la Haute Ecole Rennequin Sualem située sur son site. Celle-ci prend la forme de l'organisation d'une partie des cours des 6<sup>o</sup> technologiques dans les locaux du graduat. Elle associe nos élèves de classes terminales à quelques visites pédagogiques organisées par le graduat et permet à ces mêmes élèves d'assister à certaines conférences.

Par ailleurs, une période d'une semaine pourra être consacrée au processus d'immersion dans l'enseignement supérieur de nos futurs diplômés de 6<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup> années en fonction des demandes des élèves.

L'E.P.V. a le souci d'étendre ses contacts à des écoles de l'Union Européenne (correspondances, présence de personnes étrangères, éventuellement échanges).

### **1.3 Les partenariats avec les opérateurs de la vie sociale et culturelle.**

L'E.P.V. intègre dans son processus éducatif l'éducation à la citoyenneté, l'apprentissage de l'engagement et de la solidarité, l'éducation du respect des différences, l'amélioration de la qualité de la vie, le respect de l'environnement.

Pour rencontrer ce processus, elle établit des synergies multiples avec :

- le C.C.R. (Centre Culturel Régional) : activités englobant le théâtre, le cinéma, la bibliothèque, des expositions,...
- le Comité subrégional pour l'emploi : en information « Passeport pour l'emploi » destinée aux élèves des classes terminales et présence et participation lors de manifestations mises sur pied par la C.E.F.E. (Commission Emploi Formation Enseignement).
- Collaborations diverses avec l'Initiative Verviétoise pour la Paix et Présence Actions Culturelles de Verviers.

Par ailleurs, diverses manifestations sont organisées à l'Ecole (animations, rencontres, conférences) ou sur la place publique (manifestation commémorant l'Armistice).

Elles permettent aux personnes-ressources et aux personnalités du monde scientifique, technique, culturel, notamment, d'avoir des contacts fructueux avec l'ensemble (ou parfois une partie) des acteurs de l'Ecole et de marquer les jeunes de leur passage.

(Par exemple : les visites du Vicomte Dirk FRIMOUT, premier astronaute belge et de Bruno THIRY, champion de rallyes automobiles et Ancien Elève de l'Ecole, ont frappé les esprits de chacun, pour longtemps. L'Ecole poursuit ce type de rencontre valorisante).

En outre, l'élection des délégués de classe et des représentants au Conseil de Participation et l'exercice de ces mandats s'inscrivent aussi, évidemment, dans ce processus éducatif.

La problématique de l'environnement occupe une place importante pour les jeunes dans la vie quotidienne à l'E.P.V.

Ainsi, l'Ecole organise des collectes sélectives notamment avec la section mécanique automobile (piles usées, pneus, huiles, papiers,...) et l'accent est mis y compris auprès du personnel de l'Ecole sur les possibilités de recyclage.

Diverses informations sont également réalisées par exemple sur le S.A.J. (Service d'aide à la jeunesse) ou sur l'A.S.B.L. Cancer ainsi que diverses sensibilisations sur le tabagisme, l'alcoolisme et addictions diverses.

Enfin, des projets émanant d'élèves se concrétisent (comme par exemple la participation à des concours tels que « robot sans frontières »).

#### 1.4. Les partenariats avec les acteurs de la vie économique.

Il importe pour l'E.P.V. de perpétuer une tradition déjà longue de relations avec les entreprises, faite de : visites, rencontres des milieux professionnels, stages d'élèves du 3<sup>o</sup> degré et d'activités à l'école amenant les jeunes à prendre conscience de la logique du travail.

Cette démarche se concrétise notamment par :

- une synergie avec des entreprises (T.PALM Construction, par exemple : organisation d'une journée « A la découverte des métiers de la construction »),
- la participation au concours national de menuiserie organisé annuellement par la Fédération Nationale des Menuisiers et des Charpentiers,
- la visite d'entreprises : BODART & GONAY par exemple,
- l'accord de partenariat avec le F.F.C. (Fonds de Formation de la Construction) qui concerne les options C.G.O. - Construction - gros oeuvre, sanitaire-couverture et menuiserie au 3<sup>o</sup> degré professionnel,
- En plus des sections citées ci-avant, l'option constructions métalliques (également au 3<sup>o</sup> degré de l'enseignement professionnel) envoie les élèves en stage en entreprise,
- des contacts avec des Chambres de Commerce et d'Industrie,
- des participations diverses : par exemple réfection d'une place publique (commune de Thimister),
- des contacts avec d'anciens élèves devenus chefs d'entreprise ou responsables dans l'un ou l'autre département d'unités de production,
- une synergie avec le Comité Subrégional pour l'emploi,
- des relations avec Fabrimétal,
- la participation de partenaires économiques en qualité de membres de jury d'épreuves de qualification,
- l'apprentissage aux métiers dans nos ateliers notamment avec le souci de socialisation du jeune, rigueur, qualité du travail effectué et ponctualité des horaires qui sont des valeurs inculquées afin de préparer au mieux l'élève à entrer dans le processus de production.
- Synergie avec l'asbl IDEES et le monde de l'Economie Sociale : envoi d'élèves en stage en France, trois mois (juillet à septembre).

## 1.5. La communication et les médias.

L'E.P.V. tient à communiquer et à informer.

Cela se traduit par :

- la rédaction, la production et la diffusion de son média : « E.P.Views »,
- l'invitation de la presse écrite et audiovisuelle aux manifestations organisées,
- l'insertion publicitaire dans ladite presse,
- la mise en oeuvre du multimédia : l'E.P.V. relève le cyber-défi.

### 1.5.1 Améliorer la qualité de l'information et de la communication

- Développement d'une plateforme de communication sur internet par le biais du site des « amis de l'école polytechnique de Verviers ». L'information est accessible en tout lieu et à tout moment. La communication est ainsi facilitée entre les acteurs.
- Education aux médias en sélectionnant et en présentant aux professeurs de français des outils leur permettant de développer des compétences de décodage des messages médiatiques chez leurs élèves.
- Participation au projet du département « Formation » de la Province de Liège « Réussir ensemble ».

## 1.6. L'organisation d'activités extra-scolaires.

L'Ecole Polytechnique de Verviers soucieuse de s'inscrire dans l'organisation d'activités extra-scolaires souligne l'intérêt de coller à l'actualité de manifestations organisées par différents acteurs.

Cette volonté se développe dans un sextuple champ d'action :

- visites d'entreprises,
- visites pédagogiques,
- visites d'expositions,
- activités sportives,
- organisation de classes à l'extérieur (verte, de neige, de mer,...),
- participation à des foires commerciales (confort home, Batibouw, salon de l'auto).

## **2. Une pédagogie intégrant pratique et théorie.**

Il s'agit d'articuler la pratique et les nécessaires moments de structuration des apprentissages.

Pour ce faire, l'E.P.V. organise :

- pour rappel, les stages, déjà évoqués, sont des moments privilégiés d'articulation de la pratique et de la théorie, méthodes de pédagogie active reposant sur la réalisation de

travaux en situation réelle et axées sur des projets spécifiques, liaison entre la théorie et la pratique : dans les cours généraux notamment, réalisation d'exercices qui font appel à des techniques utilisées dans le monde du travail et/ou dans nos ateliers (via ordinateur, calculatrice graphique,...), utilisation rationnelle des heures de pratique professionnelle.

L'E.P.V. favorise le passage d'une pédagogie de la transmission à une pédagogie active privilégiant l'appropriation par les élèves des « savoir », en :

- suscitant des intérêts volontaires,
- profitant des intérêts spontanés en réalisant des expériences et de nombreux exercices de laboratoire,
- développant l'utilisation de la pratique pour en extraire la théorie (processus de déduction),
- développant le travail en groupe,
- assurant la maintenance des locaux et des outils,
- sensibilisant les élèves à la propreté de l'école et au respect de l'outil,
- regroupant des heures de cours en blocs de 100 minutes en éducation par la technologie, en éducation artistique, en français et en mathématique au 1er degré,
- réduisant l'équipe éducative par groupe classe : un enseignant qui donne plusieurs cours à une même classe connaît mieux ses élèves. Il peut ainsi établir avec eux une relation pédagogique de meilleure qualité,
- intégrant l'Apprentissage par Résolution de Problèmes (A.R.P.) dans le cours d'éducation par la technologie et formation de tous les enseignants à cette approche<sup>7,8</sup>,
- mettant en place une concertation des professeurs des cours techniques et de pratique professionnelle dans les 2e et 3e degrés ayant pour objectif l'élaboration de planifications et d'évaluations communes. Cette pratique convient tout particulièrement aux E.A.C. ainsi qu'aux U.A.A. des C.P.U.

### **3. Une école respectueuse de chacun dans ses différences.**

Le respect de chacun dans ses différences passe à l'E.P.V. par une gestion spécifique des locaux, une orientation positive des élèves, une pédagogie adaptée aux besoins de chacun et par le développement de projets collectifs.

#### **3.1. Gestion des locaux.**

L'école rencontre la spécificité des cours généraux, techniques et de pratique professionnelle en les dispensant dans des classes et ateliers appropriés.

L'occupation des locaux repose en priorité sur la spécificité des matières enseignées afin d'optimiser l'utilisation des équipements.

Par ailleurs, cafétéria, médiathèque, salle d'étude, salles cyber média, sont autant d'espaces qui permettent la restauration, l'entretien et le développement des connaissances dans les cadres appropriés.

Leur entretien s'effectue, par le personnel d'entretien ad hoc en dehors des heures d'occupation mais aussi, dans certains cas et en partie, par les élèves eux-mêmes dans un souci de responsabilisation et de socialisation (ex. remise en ordre des ateliers).

Embellir les locaux passe par la sensibilisation au respect et à la propreté de l'environnement, la maintenance du matériel et des postes de travail.

La sécurité et l'hygiène sont des éléments avec lesquels l'E.P.V. ne lésine pas.

Vivre ensemble avec ses différences, c'est sur le site de la rue aux Laines, la coexistence de l'enseignement de plein exercice, son C.E.F.A. et son Internat mixte, de la Haute Ecole Rennequin Sualem et de l'Institut de Promotion Sociale mais aussi pour ce qui nous concerne la localisation géographique d'un espace spécifique réservé au 1<sup>er</sup> degré d'une part et d'autre part aux formations - métal à notre annexe, rue de Mangombroux.

(Voir aussi annexe 1-CEFA et annexe 2 - Internat).

C'est dans cette optique que se réalise la gestion des deux sites, des neuf bâtiments de la rue aux Laines et des locaux qui la composent.

### 3.2. Orientation positive des élèves.

On se référera utilement à la page 2, explicitant les échanges primaire et secondaire, les relations avec les autres écoles secondaires, les relations secondaire/supérieur et les relations écoles C.P.M.S. et P.S.E.

Des contacts privilégiés avec le C.P.M.S. et P.S.E. visent aussi à assurer l'information par des professeurs et des éducateurs du suivi des élèves pour lesquels leur intervention a été souhaitée ou suscitée et à organiser des séances d'information relatives à la nutrition, la diététique, l'hygiène et la santé.

### 3.3. Pédagogie adaptée aux besoins de chacun.

L'E.P.V. vient en aide aux élèves en difficulté en organisant des rattrapages, de la remédiation et du soutien pédagogique.

- Elle valorise la concertation entre les équipes pédagogiques au travers de la coordination pédagogique.
- Elle organise, dans le cadre de l'organisation du premier degré, une année complémentaire pour les élèves qui ne peuvent terminer ce degré avec fruit en deux ans. Celle-ci comprend, en fonction des besoins de chaque élève, des cours de première année comme des cours de deuxième ainsi que des activités spécifiques de rattrapage.
- Elle veille à l'alphabétisation des élèves étrangers au travers de son équipe pédagogique du 1<sup>er</sup> degré et une synergie mise en place avec l'Institut de Promotion Sociale.
- Elle favorise la visite de ses élèves du 1<sup>o</sup> degré dans ses différents ateliers afin de faciliter leur orientation future.



- Elle entretient une synergie particulière avec l'école Maurice HEUSE en intégrant avec une attention soutenue les élèves qui proviennent de cet enseignement spécialisé dans le processus d'aide.
- Elle aménage, en fonction des possibilités, l'horaire des élèves en positionnant les différents cours aux moments les plus appropriés de la journée et tente d'éviter la succession des heures doubles et de privilégier des après-midi entières de séquence de pratique professionnelle.
- Elle demande à tout professeur, quelle que soit sa discipline, d'être aussi professeur de français, de civisme et de citoyenneté.
- Elle accueille, gère et organise la classe passerelle Primos-Arrivants.
- Elle favorise la périodicité du cycle au 1<sup>er</sup> degré commun et différencié par un cahier d'accueil, des temps neutre et un encadrement approprié avec organisation des années complémentaires.
- Elle utilise le P.A.R. (Processus d'Aide à la Réussite)  
Ce processus d'accompagnement est un guide qui propose des démarches et des outils propres à aider les intervenants dans l'accompagnement individuel des élèves dont le comportement pose des problèmes qui risquent de s'aggraver. Ce Processus d'Aide à la Réussite est contrôlé par le Chef d'Etablissement avec comme intervenants permanents l'éducateur en chef, l'éducateur(trice) de tutelle, un professeur, et le directeur de classe. Il fera, le cas échéant, appel aux membres du CPMS.
- Elle favorise l'intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé : l'équipe éducative – principalement du 1<sup>er</sup> degré différencié, le CPMS, le PSE et les différents intervenants sociaux, s'emploient à intégrer les élèves issus de l'enseignement spécial, dans le but de favoriser l'égalité des chances d'émancipation sociale de chaque individu dans le respect des différences de chacun.
- Elle utilise le cyber-média pour permettre d'individualiser et de différencier les apprentissages grâce à l'appropriation et utilisation des T.I.C. pour favoriser l'autonomie des apprenants, la différenciation des parcours d'apprentissage et la communication entre les acteurs de l'école.
- En outre, les E.A.C. permettent l'intégration de l'évaluation formative dans la pratique. L'erreur est une source d'apprentissage. Elle permet de comprendre les mécanismes cognitifs des élèves et d'adapter son enseignement.

### 3.4. Développement des projets collectifs.

- L'école organise, comme déjà indiqué ci-avant, une campagne de sensibilisation de respect à l'environnement, des locaux et du matériel.
- Elle organise, avec des élèves, les conditions pratiques des excursions et des activités extra-scolaires.
- Elle développe aux 1<sup>o</sup> degrés différencié et commun, des activités liées à des projets réalisés collectivement (objectifs et moyens décidés collectivement par l'ensemble de

l'équipe pédagogique et les élèves). Cette réalisation mobilise l'ensemble de l'équipe pédagogique et privilégie le caractère d'utilité individuelle ou collective,

- Elle sensibilise l'équipe pédagogique du 2<sup>o</sup> degré professionnel au bénéfice d'une pédagogie centrée sur la réalisation des projets.
- Elle organise annuellement une journée portes-ouvertes, un mini-village.
- Elle développe des projets, plus ponctuels ou non, portés par des élèves (participation à Robot sans frontière).
- Elle organise une journée découverte (enseignement primaire).

### **3.5. Relations internes élèves-adultes et élèves-élèves.**

Mise en place de stratégies visant l'intégration des règles : actualisation du règlement d'ordre intérieur, explication et application de celui-ci.

#### **3.5.1. Relations élèves-adultes**

La formation à la citoyenneté critique et responsable que tend de mettre en oeuvre l'E.P.V. se traduit par :

- l'élection démocratique des délégués de classe avec lesquels les équipes pédagogiques et les membres de la direction entretiennent un dialogue constructif lors de réunions qui visent à rencontrer les attentes des uns et des autres.
- la participation des élèves dans les espaces de coordination :
  - conseil de participation
  - cercle de la réussite

#### **3.5.2. Relations élèves-élèves**

- La dynamique de la délégation de classe génère une relation particulière entre élèves.
- Des élèves de classes terminales se chargent d'un parrainage - accueil des plus jeunes inscrits en première année.

## **4. Une pédagogie de l'exigence, valorisante.**

L'E.P.V. met en oeuvre une pédagogie de l'exigence, valorisante, centrée sur la pédagogie du contrat, sur une politique de communication interne pour tous, dans un cadre de définition de règles claires, connues de tous et s'aide dans sa démarche de supports pédagogiques de qualité. Elle privilégie les activités de découverte propres à l'apprentissage individuel et cherche à créer chez l'apprenant le besoin de « savoir »

Au premier et au deuxième degrés, introduction de la pédagogie du projet par le biais des projets des élèves où ils doivent réaliser une production concrète et collective tout en intégrant de nouveaux apprentissages.

Le troisième degré, quant à lui, fait l'objet d'une réforme profonde :

« On ne naît pas technicien, ni ouvrier, on le devient. » En partant de cette constatation, il est clair pour chacun que l'ouvrier et le technicien sont des personnes de qualité qui doivent constamment se mettre à jour dans leurs connaissances et leurs pratiques vu l'évolution des technologies.

Dès lors, le choix de la formation de l'élève doit se faire le plus tôt possible au deuxième degré pour lui permettre d'intégrer tout au long de son cursus scolaire les paramètres nécessaires à l'accomplissement de son travail dans le futur.

Il faut donc mettre tout en œuvre pour que l'élève acquière les valeurs simples de discipline, rigueur et travail dans le souci d'obtenir des résultats de qualité.

L'équipe des enseignants, en regard du niveau de maîtrise des compétences requis pour chaque année, encourage les élèves à développer des attitudes et une culture du travail pour apprendre à apprendre et comprendre chaque geste posé pour obtenir lors de leur scolarité, leur diplôme et certificat de qualification.

#### 4.1 Organisation pédagogique de l'école

Pour permettre à l'élève de s'épanouir dans sa scolarité, il a été décidé par le Collège provincial au travers de son règlement général des études (RGE) de diviser l'année scolaire en 3 périodes d'environ 12 semaines au terme desquelles l'élève est évalué et peut disposer de remédiations pour continuer au mieux son cursus. Deux périodes d'examens sont également prévues en décembre et en juin. Cette répartition est conforme à la planification annuelle de l'école validée par le conseil de participation conformément au décret « Missions ».

Le bulletin indique par période les cotes chiffrées pour chaque cours de la formation commune et de l'option de base groupée aux 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> degrés.

Au 3<sup>o</sup> degré l'évaluation de l'option de base groupée quant à elle est liée à la réussite de l'ensemble des EAC (pour les EAC) et des UAA (pour la CPU) correspondant à des situations professionnellement significatives d'apprentissage pour toutes les orientations d'études. Cette méthode d'évaluation est conforme au « décret participant à la revalorisation de l'enseignement qualifiant par le renforcement du caractère obligatoire des épreuves de qualification en lien avec un profil de formation » du 26 mars 2009.

Aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés, l'évaluation est continue et se fait par l'intermédiaire d'évaluations, de bilans et d'examens. L'appréciation globale est établie par le règlement général des études.

Le conseil de classe délibère sur base des résultats obtenus au terme de l'année scolaire.

#### 4.2 Organisation des épreuves de qualification au 3<sup>e</sup> degré Technique de qualification et professionnel en enseignement de plein exercice et en alternance (art 45 et art 49)

Au 1<sup>er</sup> septembre 2011, le décret participant à la revalorisation de l'enseignement qualifiant par le renforcement du caractère obligatoire des épreuves de qualification (26 mars 2009) s'applique à l'ensemble des élèves du 3<sup>e</sup> degré qualifiant (TQ et P) ainsi qu'aux « Article 45 » et « Article 49 » de l'enseignement en alternance.

##### 4.2.1.1 Caractéristiques des épreuves de Qualification en EAC

Les épreuves de qualification concernent le 3<sup>o</sup> degré des humanités techniques et professionnelles. Les épreuves de qualification attestent la maîtrise de toutes les compétences à maîtriser (CM) du profil de formation. Elles remplacent les évaluations par cours de l'O.B.G., ces dernières n'étant plus autorisées. Les épreuves de qualification sont obligatoires. Les élèves doivent toutes les présenter pour être délibérés et les réussir pour obtenir le C.Q.

Elles sont construites à partir du découpage du profil de formation en blocs constitués d'ensembles articulés de compétences (E.A.C.) professionnellement significatifs (voir les exemples proposés par la Commission des Outils d'Evaluation) et résultent d'un travail de coordination et de planification commun à tous les professeurs de l'O.B.G. Il convient de définir les modalités de réalisation de l'épreuve de qualification qui peuvent varier de l'une à l'autre : durée, local, matériaux,...

Les épreuves de qualification doivent se dérouler en présence d'un jury de qualification.

L'E.P.L. organise trois épreuves de qualification par année scolaire, elles se situent à la fin des trois périodes selon lesquelles l'année scolaire est découpée : novembre, mars, juin (voir courrier aux parents et planification annuelle).

La possibilité de présenter ultérieurement les compétences non maîtrisées, par exemple au moment de l'épreuve suivante, est envisagée. Les résultats obtenus sont consignés dans le portfolio de l'élève et validés lors de l'épreuve suivante.

Seules les épreuves de qualification permettent la validation des compétences de l'élève. Le jury des épreuves de qualification est souverain pour sa décision.

Le cas échéant, les épreuves peuvent se dérouler en dehors de l'établissement (Centre de compétences, C.T.A., lieux de stage...).

Les modalités d'organisation, de passation et d'évaluation des épreuves de qualification, qu'il s'agisse d'une épreuve intégrée et/ou la réalisation d'un travail, sont communiquées aux membres du jury, aux élèves et aux parents dès le début du processus, soit au début de la 5<sup>e</sup> année ou au début de la 7<sup>e</sup> année.

#### 4.2.1.2. Obligations et droits des élèves

La participation aux épreuves de qualification est obligatoire pour que l'élève puisse être délibéré en fin d'année.

Les épreuves de qualification se déroulent, sauf cas de force majeure, aux jours et aux heures déterminées par l'établissement.

Chaque élève dispose d'une copie de son portfolio ou peut le consulter auprès des Chefs d'ateliers des O.B.G. afin de se situer dans son parcours d'apprentissage.

#### 4.2.1.3. Composition et fonctionnement du jury de qualification

Le jury est présidé par le chef d'établissement ou son délégué.

Il est composé de :

- Professeurs de l'O.B.G. et / ou accompagnateurs C.E.F.A.,
- Professeurs de cours généraux concernés par l'O.B.G.,
- Représentants des milieux professionnels exerçant la profession dans laquelle la qualification est sanctionnée.

Les jurés extérieurs ne peuvent être en nombre supérieur aux jurés internes.

Le jury est constitué au début du processus et pour la durée de celui-ci.

Au terme de la dernière épreuve de qualification du processus, le jury de qualification délibère quant à la délivrance du certificat de qualification en intégrant les résultats de toutes les épreuves de qualification et de tous les éléments constitutifs du portfolio.

#### 4.2.1.4. Motivation des décisions

Toutes les décisions du jury de qualification, relatives à l'évaluation de chaque épreuve de qualification des élèves, sont consignées dans un procès-verbal. Pour les épreuves de qualification, les grilles d'évaluation critériées tiennent lieu de motivation. Ces dernières figurent dans le portfolio, elles guideront la remédiation.

Réussite de l'année : C.E.S.S. (en technique de qualification) et C.Q.

En technique de qualification, pour réussir l'année et obtenir son C.E.S.S., l'élève est obligé de présenter toutes les épreuves de qualification.

Le conseil de classe délibère de la réussite de l'année en tenant compte des compétences acquises dans le cadre des cours généraux et de l'ensemble de la formation qualifiante.

Un élève peut obtenir le C.E.S.S. sans obtenir le C.Q. et inversement.

En fin de cycle, la législation actuelle permet d'ajourner en deuxième session à l'élève qui n'obtient pas son C.Q.

#### 4.2.1.5. Modalités d'évaluation

##### *Evaluation et grille d'évaluation*

Une épreuve de qualification est une évaluation de compétences intégrées au travers d'une production attendue. L'évaluation des compétences est réalisée au moyen d'une grille constituée de critères et d'indicateurs.

La réussite de certains indicateurs essentiels est indispensable à la réussite globale, ils sont signalés dans la grille.

Lors de l'élaboration des épreuves de qualification, il est indispensable de prévoir l'importance de chaque épreuve.

Dans tous les cas de figure, il importe de ne jamais perdre de vue que la qualification implique la maîtrise de toutes les compétences du profil de formation.

La qualification ne peut donc être accordée sur base d'une « moyenne » des différentes épreuves.

##### *Conditions de réussite de l'EAC :*

Les indicateurs de maîtrise des compétences permettent la validation des compétences des élèves par le jury de qualification. Le seuil de réussite est précisé. La réussite correspond à « très bien, bien ou satisfaisant ». Les professeurs de l'OBG déterminent les indicateurs prioritaires et l'importance de ceux-ci.

#### 4.2.1.6. Les rapports de stage

Les stages sont obligatoires pour les sections :

- Professionnel de qualification :
  - Ouvrier qualifié en construction gros œuvre
  - Menuisier
  - Électricien installateur en industriel
  - Monteur en sanitaire et en chauffage
  - Métallier – soudeur
  - Carrossier
  - Carrossier spécialisé ( 7<sup>e</sup> )
  - Installateur en chauffage central (7<sup>e</sup> )
  - Mécanicien/ne d'entretien automobile (CPU )
- Technique de qualification :
  - Mécanicien/ne polyvalent automobile ( CPU)

Les stages se déroulent en deux stages « bloc ». Un premier stage aura lieu en 5<sup>e</sup> année, durant une période précédant les vacances de printemps. Le second stage se déroulera en 6<sup>e</sup> année. Les stages de 7<sup>e</sup> année se déroulent sur 4 semaines.

les stages sont **rendus obligatoires** :

- a) pour les options de base groupées reposant sur un profil de certification, approuvées par le Gouvernement ;
- b) pour les options de base groupées ne reposant pas encore sur un profil de certification, déterminées par le Gouvernement ;
- c) par l'établissement scolaire dans le cadre de son projet d'établissement, pour les options de base groupées non visées dans les points a et b.

Présentation des sections pour lesquelles les élèves doivent réaliser un stage :

Classe	Section	Type de stage	durée
5 <sup>e</sup> Pof.	Métallier-soudeurs	3	2 semaines
5 <sup>e</sup> Pof.	Monteur sanitaire et chauffage	3	2 semaines
5 <sup>e</sup> Pof.	Construction-gros œuvre	3	2 semaines
5 <sup>e</sup> Pof.	Menuisier	3	2 semaines
5 <sup>e</sup> Pof.	Electricien installateur en industriel	3	2 semaines
5 <sup>e</sup> Pof.	Mécanicien d'entretien automobile	3	2 semaines
6 <sup>e</sup> Prof.	Métallier-soudeurs	3	3 semaines
6 <sup>e</sup> Prof.	Monteur sanitaire et chauffage	3	3 semaines
6 <sup>e</sup> Prof.	Construction-gros œuvre	3	3 semaines
6 <sup>e</sup> Prof.	Menuisier	3	3 semaines
6 <sup>e</sup> Prof.	Electricien installateur en industriel	3	3 semaines
6 <sup>e</sup> Prof.	Mécanicien d'entretien automobile.	3	3 semaines
7 <sup>e</sup> Prof.	Complément en soudage sur tôle et tubes	3	4 semaines
7 <sup>e</sup> Prof.	Complément en électricité de l'automobile	3	4 semaines
7 <sup>e</sup> Prof.	Installateur en chauffage central	3	4 semaines
5 <sup>e</sup> TQ.	Mécanicien polyvalent automobile	3	2 semaines
6 <sup>e</sup> TQ	Mécanicien polyvalent automobile	3	3 semaines

Les stages font partie intégrante de la formation de l'élève et interviennent consécutivement dans le processus d'évaluation de l'élève.

Le certificat de qualification ne peut pas être délivré aux élèves qui n'ont pas effectué les stages de types 2 et 3 (et qui n'ont pas pu bénéficier d'une dispense).

Les modalités de suivi et d'évaluation des stages sont insérées dans le règlement des études.

Ces stages sont des stages du type 3 – pratique en responsabilité.

- Le pouvoir organisateur est responsable en dernier ressort de la recherche de lieux de stages
- L'élève ne peut être tenu responsable de l'absence de lieu de stages
- L'équipe éducative prépare les élèves à la recherche de lieux de stages
- L'équipe éducative soutient les élèves dans leurs démarches
- L'équipe éducative fournit aux élèves une liste de lieux de stages
- L'élève peut proposer lui-même d'autres lieux.

L'évaluation du stage sera prise en compte par le jury pour la réussite du certificat de qualification via le carnet de stage ou sont reprises les grilles critériées des différentes EAC.

Pour y accéder, l'élève doit

- avoir fait et réussi la partie concrète des stages, en fonction des critères éliminatoires,
- présenter son rapport de stage lors de l'épreuve,
- répondre à une problématique en relation avec celui-ci.

Les stages organisés dans le cadre de la CPU sont régis par le décret du 12 juillet 2012.

Ils sont organisés en fonction des plans de mise en œuvre et prévoient 2 semaines de stages en 5<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> degré et 3 semaines en 6<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> degré.

#### 4.2.1.7. Remédiations

En cas de compétences non maîtrisées lors d'une épreuve de qualification intermédiaire, des remédiations, inscrites en conclusion de la grille critériée, sont proposées. Au terme desquelles une épreuve intégrée portant sur les compétences non maîtrisées peut être organisée (dans le cadre de l'horaire normal). L'élève constitue un dossier avec photos, pièce réalisée..., ainsi que les avis des professeurs. Ce dossier est apprécié et validé par le jury lors de l'épreuve de qualification suivante et prend place dans le portfolio.

##### *Organisation des remédiations*

Les remédiations sont organisées de différentes manières :

Soit structurelles :

- des périodes dans la grille,
- des temps neutres (1 semaine de remédiation par période juste avant l'épreuve de qualification et les bilans),
- la mise en parallèle de 2 enseignants (OBG) pour un même groupe d'élèves pendant 1 ou 2 heures (l'un travaille avec le groupe, l'autre fait de la remédiation).

Soit particulières :

- projet « école de la réussite » : une heure de remédiation (lorsque l'organisation de l'école le permet) en fin de journée est prévue dans les attributions de professeurs de la formation commune, les élèves s'y rendent spontanément ou sur convocation en fonction de leurs résultats,
- partenariat avec la Promotion sociale secondaire pour organiser du rattrapage en français, mathématiques et langues dès le deuxième degré.

#### 4.2.1.8. Le dossier d'apprentissage des cours de l'O.B.G.

Au départ du dossier explicatif de la formation qui est transmis par le professeur en début d'année, chaque élève élabore un dossier d'apprentissage (classeur commun à l'O.B.G. et au degré) qui rassemble les travaux évalués dans une perspective formative : les exercices réalisés, les devoirs, les résultats de recherches, les récapitulations de savoirs...

Ce dossier d'apprentissage guide la remédiation. L'objectif est de maintenir en éveil la motivation des élèves en réalisant, régulièrement, dans le cadre de mini épreuves intégrées, des bilans de leurs apprentissages, accompagnés de conseils. Il est utilisé pour tous les cours de l'O.B.G., conservé par l'élève et par le professeur responsable du cours et fera l'objet d'un archivage par l'école en fin d'année scolaire. Les appréciations formatives sont communiquées dans le journal de classe (pages destinées à cet usage).



Le dossier d'apprentissage est essentiel à l'élève, il lui donne le degré de maîtrise des compétences acquises ou non en cours de formation. Il est présenté au jury de qualification lors des E.A.C. en même temps que le journal de classe et l'épreuve.

#### 4.2.1.9. Le portfolio et la protection de la vie privée

Le portfolio de chaque élève, valable pour toute la durée du degré, contient les évaluations certificatives. Il conserve tous les documents nécessaires à l'attribution du C.Q. :

- schéma de passation des épreuves de qualification de l'O.B.G. : découpage des compétences du profil de formation par E.A.C., les scénarios,
- les grilles critériées des différentes épreuves (résultats),
- les résultats des remédiations,
- les rapports de stage,
- les rapports de la formation par le travail en entreprise (C.E.F.A.),
- les traces des travaux réalisés dans le cadre de la qualification,
- les attestations issues de Centres de compétences, de C.T.A.

Le dossier original constituant le portfolio est conservé par l'établissement scolaire avec le dossier scolaire de l'élève. Les élèves pourront le consulter ou en obtenir une copie sur un support à définir.

La protection de la vie privée doit être une préoccupation constante. Aucune donnée étrangère au strict cadre scolaire ne doit intervenir dans le processus d'évaluation et ne doit bien entendu figurer dans le portfolio.

#### 4.2.1.10. Le Bulletin

Le décret du 26 mars 2009 sur les épreuves de qualification précise que les seules évaluations de compétences valides sont celles liées aux épreuves de qualification.

Le bulletin indique par période et pour chaque examen les cotes chiffrées pour chaque cours de la formation commune et l'appréciation globale de l'épreuve de qualification, accompagnée de la grille d'évaluation critériée.

Le conseil de classe délibère sur base des résultats des trois périodes, des examens et des épreuves de qualification.

#### 4.2.1.11. Aspects spécifiques au C.E.F.A.

Dans l'enseignement secondaire en alternance, les C.E.F.A. sont responsables du suivi des élèves en entreprise. Il leur appartient de recenser les compétences acquises dans le cadre de leur présence au sein de celle-ci, comme prévu par le décret du 03-07-1991 organisant l'enseignement en alternance (art.3-art.9, al.3-art.14,§1, al.6-art.15,§1).

Un document de synthèse reprend toutes les compétences du profil de formation et le lieu où elles ont été acquises : entreprise, cours pratique, cours technique...

Ce document sera intégré au portfolio et présenté au jury. Ceci n'empêche pas les professeurs de l'O.B.G. de vérifier les compétences acquises en entreprises au même titre que celles acquises dans le contexte scolaire, étant donné que dans l'alternance la formation des élèves se déroule sur deux lieux complémentaires : l'école et l'entreprise. Il serait donc illusoire de penser que toutes les compétences du profil de formation peuvent être acquises à l'école tout comme il serait irréaliste de croire que l'entreprise peut amener la maîtrise de toutes les compétences et installer tous les savoirs nécessaires.

Il faut toujours veiller à ce que toutes les compétences soient acquises, ce qui n'est pas évident. Certaines entreprises, pour certaines O.B.G., n'appliqueront pas certaines compétences et laisseront ainsi dans l'ombre une partie des savoirs et des savoir-faire. Il appartient à l'école de pallier ces lacunes.

D'autre part, le fonctionnement des entreprises, leur rythme, peuvent amener un décalage entre les élèves en alternance et ceux inscrits en plein exercice. En alternance donc, on peut, sur base du travail des accompagnateurs, privilégier les ensembles de compétences composant les épreuves plutôt que leur périodicité.

A partir du 1er septembre 2011, toutes les options de l'alternance, définies par un profil de formation, seront concernées. Cette définition inclut les formations dites « article 45 ». La certification des « article 45 » est définie par l'article 9bis du décret organisant l'enseignement secondaire en alternance du 3 juillet 1991. Cet article aligne la procédure à respecter sur celle des « article 49 » définie à l'article 9.

Les compétences acquises par l'élève en entreprise sont vérifiées lors des épreuves organisées au sein de l'établissement en tenant compte du rapport qui atteste de ses apprentissages en entreprise transmis par l'accompagnateur et joint au « Portfolio » de l'élève. De cette manière, le jury dispose de l'ensemble des éléments nécessaires à sa décision. Le mode d'évaluation est précisé au début du processus d'apprentissage.

#### 4.2.2. Certification par Unités (C.P.U.)

La Certification Par Unités (C.P.U.) est l'application des modifications apportées par la circulaire 4391 du 22/04/2013 au chapitre 7 de la circulaire 4003 du 23 / 05 /2012.

La CPU s'inscrit dans un dispositif très complet de refondation de l'enseignement qualifiant. Cette certification s'inscrit également dans le cadre de projets de mobilité européenne dans la formation avec la délivrance d'un « Europass mobility » lorsque des voyages européens ont pu avoir lieu.

Mais l'enseignement qualifiant ne sera pleinement refondé que si les problèmes de fond sont examinés et traités :

- l'orientation positive vers l'enseignement qualifiant pour que celui-ci devienne le plus souvent possible un choix positif,
- la revalorisation des métiers techniques et des filières qui y mènent,
- la lutte contre l'abandon scolaire prématuré qui laisse de trop nombreux jeunes sans certification de fin de secondaire et nourrit le noyau dur du chômage.

L'observation des difficultés existantes n'est pas récente et s'appuie sur une série de données statistiques dont la plupart proviennent des indicateurs du service de pilotage de l'enseignement (AGERS) pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, et des publications européennes.

Au 1er septembre 2013, l'E.P.V., concernée par les options « Mécanicien/ne polyvalent automobile » et « mécanicien/ne d'entretien automobile », est entrée dans la C.P.U. de manière organique.

Les élèves sont soumis à un processus d'apprentissage continu sur le degré : des épreuves de qualification correspondant à des parties significatives de métier sont organisées selon une planification précise. Ces épreuves au nombre de 5 pour l'option en professionnelle de qualification « mécanicien / mécanicienne d'entretien automobile » et au nombre de 8 pour l'option en technique de qualification « Mécanicien / mécanicienne polyvalent(e) automobile » sont appelées « Unités d'Acquis d'Apprentissage » (U.A.A.).

Chaque élève dans ce processus sera également tenu d'élaborer un dossier d'apprentissage en vue de la passation des épreuves de qualification.

Chaque épreuve permet l'obtention d'attestations de compétences lors de la réussite de celles - ci : chaque attestation correspondant à une partie significative visée par la C.P.U. Ces attestations sont conservées auprès des Chefs d'atelier de l'O.B.G. dans le portfolio de l'élève.

Les modes d'évaluation, de remédiations, de délibération et d'obtention des C.E.S.S. et C.Q. sont identiques à ceux des autres options de base groupées.

### 4.3. Une pédagogie de l'élève acteur de ses apprentissages.

Il s'agit d'amener l'élève à devenir - et à être - acteur de ses apprentissages afin qu'il acquiert le plus haut niveau de qualification possible en l'aidant à se réaliser au maximum de ses possibilités.

Cela implique notamment :

- son information du niveau des compétences attendues et des modalités d'évaluation certificative,
- de mener une évaluation formative permettant l'ajustement, l'évaluation des étapes d'apprentissage, les essais et erreurs afin d'assurer la progression de chaque individu selon le rythme qui convient,
- une organisation qui permet la coordination verticale (une discipline à des niveaux d'enseignement différents) et horizontale (plusieurs disciplines au même niveau),
- qu'il soit associé à l'amélioration du fonctionnement quotidien de l'Ecole.

L'élève a à sa disposition les supports pédagogiques nécessaires à ses apprentissages (notes de cours, syllabus, ouvrage(s) de référence) et structure ses propres notes dans ses cahiers. Il dispose aussi des espaces structurels (médiathèque, espace multimédia, ...) permettant structuration et évolution à des rythmes différenciés.

La table des matières du cours et un relevé des questions-types posées lors d'épreuves sont des outils importants dans l'acquisition des « savoir ». Ils permettent, en effet, à l'élève de mieux structurer ses apprentissages.

Sa participation active à la leçon l'amène à être acteur de l'élaboration et de l'évolution du cours d'autant qu'il peut être amené à :

- réaliser des recherches d'information et de documentation au centre cyber média de l'école ou sa médiathèque, dans les bibliothèques publiques, ou ailleurs encore,
- présenter des travaux à sa classe (exposés - élocutions - réalisations de pièces, ...) avec, le cas échéant, démonstration d'expérimentation pratique à la clef,

- développer des projets spécifiques propres à sa classe ou en collaboration avec un groupe d'une autre classe et en être responsable,
- évaluer ses acquis.

Par ailleurs, l'E.P.V. organise des « espaces de coordination » où les élèves sont associés et participent aux décisions : le conseil de participation, le cercle de la réussite, et des réunions pédagogiques (sans présence des élèves) ou les conseils de classe (sans présence des élèves).

⇒ le conseil de participation réunit deux fois par an des représentants du monde professionnel, des parents, des enseignants, des élèves et de la direction de l'école. Présidé par le chef d'établissement, ce conseil avise la gestion administrative de l'école.

⇒ Le cercle de la réussite qui se tient tous les mois a pour objectif - comme son nom l'indique - de promouvoir la réussite de l'élève en améliorant les conditions de travail et le climat dans l'école. Il crée des liens entre les différents partenaires (élève, parent, assistante sociale, éducateur, C.P.M.S., P.S.E., personnel d'entretien, direction,...). Sa fonction repose sur l'identification et la sélection des problèmes, l'analyse et la recherche de solutions, l'organisation de réalisations, l'évaluation. Les projets peuvent déboucher sur des activités extérieures ou nécessiter la venue d'un animateur extérieur (par exemple : théâtre) ou encore aboutir à des festivités rassemblant les différents partenaires (exemple : repas multiculturel).

*Ces structures apprennent aux participants les règles de fonctionnement d'un groupe, d'une réunion (prise de parole, écoute de l'autre, respect mutuel, prise de décisions, respect des engagements, évaluation d'une action).*

⇒ Les réunions pédagogiques rassemblent, deux périodes par mois, l'ensemble des professeurs du degré concerné. Elles permettent de coordonner et de maintenir l'unité des actions pédagogiques et de régler plus rapidement les situations à problème.

⇒ Les conseils de classe ont lieu au terme de chaque période et permettent d'évaluer la scolarité de l'élève et d'attribuer une cote collective d'attitude face au travail. Ils peuvent aussi se tenir à la demande de professeurs.

⇒ Le Conseil de discipline règle lui les questions relatives aux comportements des élèves.

Par ailleurs, le délégué de classe joue un rôle important dans l'établissement.

Elu démocratiquement par ses pairs, il s'est engagé lors de son installation à :

- représenter sa classe dans les contacts avec Monsieur le Directeur et l'ensemble de l'équipe éducative,
- défendre les intérêts de sa classe,
- promouvoir la démocratie en rapportant, notamment, fidèlement l'avis de la majorité de ses condisciples,
- informer correctement la classe des résultats des contacts eus en sa qualité de relais.

Les délégués de classe rencontrent la direction à leur demande ou lors de réunions de contacts programmées par Monsieur le Directeur.

Cette structure permet d'associer les élèves à l'amélioration du fonctionnement quotidien de l'école.

Dans les sections plus étroitement impliquées dans la formation avec les entreprises, l'élève du 3<sup>o</sup> degré effectue des « stages » via notamment la « Charte en alternance »

et les accords de partenariat avec le Fonds de Formation de la Construction et est associé au choix de « son » entreprise.

En outre, des exercices pédagogiques sont réalisés « grandeur nature » :

- en mécanique automobile (réparations, entretiens,...),
- en carrosserie (peinture, réparations,...),
- en menuiserie (escaliers, fenêtres, portes),
- en constructions métalliques (suivant plans).

au départ de fiches de travail dûment établies reprenant les modalités et le coût de l'exercice.

#### 4.4. Une école soucieuse de la formation continuée des enseignants.

##### **Mobiliser les compétences disciplinaires et transversales**

- Mise en place de la concertation des enseignants par discipline afin d'établir la continuité des apprentissages via l'élaboration d'une grille des compétences et des contenus pour l'ensemble du cursus scolaire.
  - Mise en place d'un groupe de travail pour l'intégration des compétences transversales par le biais des projets des élèves : élaboration des outils de référence pour les élèves et les enseignants.
  - Elaboration des carnets d'apprentissage en fonction des degrés et des sections. Ce carnet sera l'outil de référence de la progression de chaque élève. Il indiquera notamment les compétences déjà exercées et celles qui doivent être abordées.
  - Mise en place du portfolio, outil d'apprentissage, de réflexion et de communication produit par l'élève qui présente certains de ses travaux et témoigne ainsi de ses compétences et de sa progression.

##### **Renforcer la dimension apprenante de l'institution scolaire**

- Développement d'une stratégie de transfert et de partage de savoir-faire : groupe de valorisation des compétences. Il aide, entre autres, à communiquer les informations sur les formations suivies, à diffuser de « bonnes pratiques » et à favoriser la pratique réflexive.
- Organisation du mentorat pour l'aide et l'accompagnement des nouveaux enseignants, d'un point de vue relationnel, pédagogique, didactique, technique et méthodologique.

Trois axes sont poursuivis.

- Primo, permettre aux professeurs qui le souhaitent d'actualiser, d'approfondir leurs connaissances dans leurs spécialités via notamment l'IFC, le FCC, le CPEONS et les Centres de compétences ou par des visites d'entreprises.
- Secundo, favoriser les formations complémentaires des professeurs qui s'investissent dans l'animation des réalisations de projets des élèves de l'Ecole Polytechnique.
- Tertio, privilégier, quand c'est possible, les formations intra muros et inviter les instituts de formation à venir effectuer, à l'Ecole, des formations spécifiques propres à un grand groupe d'enseignants.

## ANNEXE 1.

CEFA - E.P.V.
---------------

### 1) Accueil des élèves - Orientation - Accompagnement et guidance

- Clarification de la situation globale du jeune en décrochage scolaire par le biais d'entretiens individuels
- choix d'un type d'activité compatible avec ses capacités et ses goûts
- accompagnement dans le projet développé (voir 2)
- guidance des 18/25 dans leur recherche d'emploi

### 2) Développement d'un projet personnel

- remise à niveau et revalorisation du travail des jeunes en difficulté et/ou décrochage scolaire via des :
  - rattrapages
  - mises en situations concrètes de travail
  - travaux sur chantiers extérieurs ou internes (remise en état des locaux)
  - initiations à diverses techniques de travail selon la section et/ou la demande de l'employeur
  - visites pédagogiques
  - visites d'entreprises, de salons, de foires,...
- recherche d'un travail valorisant (voir 3)

### 3) Insertion socioprofessionnelle

- Politique active de recherche de contrat ou de stage de formation en alternance en collaboration avec les élèves dans les secteurs public et privé (C.A.I. - C.E.F. - C.T. - C.I.S.P.)
- Organisation des formations en alternance
- Suivi des jeunes par des entretiens et des évaluations trimestrielles
  - conseils de classes
  - réunions avec les représentants des entreprises concernées
  - visites sur le lieu de travail du jeune

## Annexe 1 (suite)

### 4) Relations avec le milieu socio-économique

- Privilégier une synergie avec les entreprises et les représentants des secteurs dynamiques en matière d'insertion ou de formation en alternance comme principalement l'apprentissage industriel
  - visites d'entreprises
  - contacts avec les représentants des entreprises
  - réunions avec des organismes tels que Comité subrégional de l'Emploi, Forem,...
  - réunions intercefa
  - visites et participation à des salons, des colloques, des conférences afin de promouvoir notre type d'enseignement

### 5) Formation continue

- Formation continue des enseignants et du personnel d'encadrement via des conférences, des cours de recyclage, etc...
- Connaissance approfondie des différentes filières de formation sous l'angle juridique et légal (statut des jeunes)

### 6) Relations avec R.W. et F.S.E.

En partenariat avec les organismes délégués par la Région Wallonne ou le Fonds Social Européen, développer des projets si l'éventualité se présente

## ANNEXE 2.

<b>Internat mixte de l'École Polytechnique de Verviers</b>
--

### 1. Confort et qualité de la vie.

#### a) Confort des élèves internes :

- Entretien particulier des chambres individuelles et de l'espace - détente.
- Etage réservé aux jeunes filles, au graduat, au secondaire.
- Organisation d'une étude surveillée.
- ...

#### b) Qualité de la vie :

- création d'un self-service dans le restaurant des internes afin d'y accueillir tous les élèves de l'enseignement supérieur, autonomie du supérieur et du secondaire
- repas soignés avec réalisation, certains soirs, d'un buffet froid .

### 2. Cuisine :

Hygiène et mise en conformité du local et du matériel répondant aux directives européennes.

### 3. Locaux divers :

- Position centrale des bureaux de l'Administrateur(trice) de l'internat et du receveur des recettes et des éducateurs
- Salle de jeux avec table de ping-pong, billard, kicker, T.V.
- Salle de jeux électroniques
- Salle de musculation
- Salle de spectacle pour 50 personnes.

### 4. Loisirs - sorties :

- rencontres sportives avec d'autres internats
- bowling : 3 ou 4 fois par an
- patinoire en saison hivernale



## 5. Organisation de manifestations diverses à la cafétéria :

- avec les élèves internes : souper d'accueil - souper de Saint-Nicolas,
- avec le personnel : souper du personnel en décembre - souper des enseignants en juin,
- avec des groupements extérieurs divers.